

Le tri aux points recyclage

Depuis la mise en place du tri des emballages sur le territoire de la Communauté de Communes, vous disposez de plusieurs points recyclage sur votre commune.

Trier ses déchets a de nombreux avantages:

- ♦ Économie des matières premières telles que le sable, le bois ou le pétrole puisque les déchets sont recyclés en nouveaux objets,
- ♦ Avantage financier puisque les emballages triés sont vendus aux usines de recyclage (recette pour la collectivité),
- ♦ Évite l'enfouissement en centre de stockage (coût élevé, pollution).

En 2008, grâce à vous, 1 335 tonnes de déchets recyclables ont été triés sur le territoire de la Communauté de Communes !

Objets à recycler

Objets recyclés



5 859 tonnes d'ordures ménagères ont été enfouies au centre de stockage de CHATUZANGE LE GOUBET en 2008. Cela représente une baisse de 2,4 % par rapport à 2007.



Le tri en déchetterie

Une déchetterie est un espace aménagé, gardienné, clôturé et propre où les particuliers peuvent déposer leurs déchets :

Encombrants



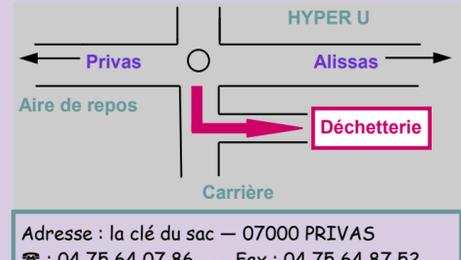
Toxiques

vêtements



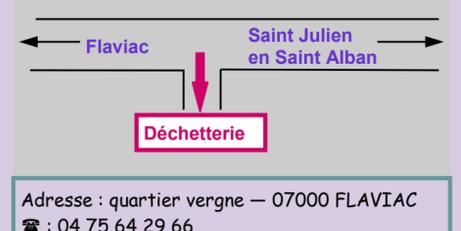
Lieux et horaires d'ouverture

Privas



	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9H00—11H45	13H45—17H00
Mardi	9H00—11H45	13H45—17H00
Mercredi	fermé	13H45—17H00
Judi	9H00—11H45	13H45—17H00
Vendredi	9H00—11H45	13H45—17H00
Samedi	9H00—12H00	13H45—17H00

Flaviac



	MATIN	APRES-MIDI
Mercredi	9H00—12H00	fermé
Samedi	fermé	13H30—17H30

La réduction à la source

Le tri est nécessaire pour valoriser et recycler les déchets ménagers ainsi que pour limiter la mise en décharge ; mais d'autres gestes quotidiens permettent de réduire la production de déchets à la source.

Au travail, à l'école

Limiter les impressions papier, Imprimer recto-verso, Utiliser du papier recyclé.



En faisant ses courses

Eviter les produits avec emballages superflus, Utiliser des sacs ou cabas réutilisables, Opter pour les produits au détail ou en vrac (légumes, fruits, fromages...), Privilégier les grands conditionnements, Eviter les produits à usage unique et les produits jetables, Choisir les produits avec un éco-label (ces certifications officielles nous garantissent la qualité des produits et leurs moindres impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie, Privilégier les produits rechargeables et réparables.

A la maison

Boire l'eau du robinet, Apposer un autocollant « STOP PUB » sur sa boîte aux lettres pour éviter les prospectus, Réparer, troquer, donner les vieux jouets, vêtements, électroménagers, vélos, livres..., Composter ses déchets de cuisine et de jardin.



Le compostage individuel



Pourquoi composter ?

Parce que le compostage permet de: **réduire le volume d'ordures ménagères** que vous devrez faire enlever par la collectivité. **produire un amendement de qualité pour votre terre.** Celui-ci favorise la vie du sol.

Comment composter ?

En quantité raisonnable

- les épluchures de fruits et légumes,
- les restes de repas,
- le marc de café,
- les sachets de thé et tisanes,
- les feuilles mortes,
- la paille,
- le foin,
- les mauvaises herbes non-grainées,
- les fleurs fanées,
- le papier essuie-tout.

En quantité limitée

- les restes de viande et de poisson,
- les coquilles d'œufs écrasées,
- les coquilles de noix et noisettes concassées,
- les huiles et graisses alimentaires,
- les tontes de gazon,
- les copeaux et la sciure de bois,
- Les cendres,
- Les cheveux, poils et plumes.

Ne pas composter

- les coquillages,
- les os non-broyés,
- les sachets montés en semence,
- les branches de thuyas, les plantes malades,
- les couches culottes ou langes jetables,
- la litière pour chat, les poussières et sacs d'aspirateurs,
- les boires de charbon,
- le bois de menuiserie,
- la terre,

Comment utiliser votre compost?

Sur vos plantes d'ornement ou dans le potager, à l'automne ou au printemps.

Les cultures très demandeuses bénéficieront d'un apport annuel de 3 Kg (un seau par m²) : l'artichaut, l'aubergine, le chou, le concombre, la courge, la courgette, le maïs, le melon, le poivron, la tomate, le potiron, la tomate, le rosier (et autres plantes taillées), le fraisier et le framboisier.

Les intermédiaires : l'asperge, la betterave, la carotte, la laitue et le persil apprécieront 1 Kg par m².

CONSULTEZ LA RUBRIQUE COMPOSTAGE SUR: www.sytrad.fr

Coordonnées de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées

Adresse : 8, avenue de l'Europe Unie — BP 310 — 07003 PRIVAS cedex
Site internet : www.privas-rhone-vallees.fr

Standard CCEPRV

☎ : 04 75 64 07 07 courriel : contact@privas-rhone-vallees.fr

Service Déchets

☎ standard : 04 75 20 27 22 courriel : fabienne@privas-rhone-vallees.fr
☎ technicien : 04 75 20 27 26 courriel : servicedechets@privas-rhone-vallees.fr
☎ communication : 04 75 20 27 24 courriel : communication@privas-rhone-vallees.fr
Fax : 04 75 30 53 94